

LUTTER CONTRE LE FRELON À PATTES JAUNES

Au-delà des enjeux sanitaires et sécuritaires, le frelon à pattes jaunes **menace la biodiversité locale**. Face à sa prolifération, m2A et ses 39 communes déploient un **plan de lutte**, dont le piégeage des « fondatrices » constitue l'étape clé.

Fabrication d'un appât pour piéger le frelon à pattes jaunes

Installation des pièges de début avril à mi-juin

FORMULE CLASSIQUE

- 1/3** de bière brune
- 1/3** de sirop de cassis
- 1/3** de vin rouge

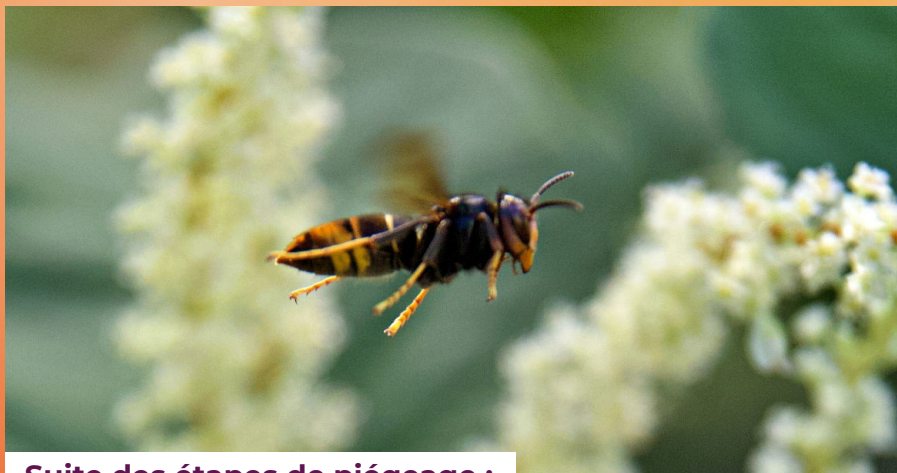


FORMULE ALTERNATIVE

- 1/3** de bière « panaché »
- 1/3** de sirop de fruit
- 1/3** de vin blanc ou rouge



**L'alcool dans le vin ou la bière est essentiel
car il fait fuir les abeilles !**



Suite des étapes de piégeage :

- Relever le piège et signaler les captures du frelon à pattes jaunes sur **lefrelon.com**
- Renouveler l'appât tous les 7 à 10 jours maximum.
- **Relâcher les espèces non-ciblées** : frelon européen, bourdon...
- Nettoyer et ranger le matériel à partir de début juin.
- Ne pas laisser les pièges en place après la période d'activité des « fondatrices » : aucune efficacité et effet néfaste pour la biodiversité.



+ D'INFOS



m2A.fr